



Concertation concernant la mise en sens unique de la rue Boris Vildé 21/02/2020 - 17h30

En présence des représentants de la Ville :

Emmanuel CHAMBON – Maire-adjoint en charge de l'Espace Public

Hassan EL YOUBI – Gestion Urbaine de Proximité

Matthieu MARTIN – Directeur des Services techniques

Capucine MITTON – Directrice de l'Espace Public

Le contexte :

A la demande des riverains faisant remonter des difficultés de circulation dans la rue Boris Vildé du fait de l'étroitesse de la chaussée et de la dangerosité liée aux croisements de véhicules, une expérimentation de mise en sens unique a débuté le 9 septembre 2019, sur le tronçon compris entre la rue du Professeur Leriche et la rue de Bellevue, dans le sens Le Plessis-Robinson vers Fontenay.

Une signalisation temporaire a accompagné cette expérimentation, ainsi que deux campagnes de comptages (2 x 1 semaine) par radar pédagogique, posé à hauteur du n°43 de la rue.

Comptages et résultats :

La phase de test de la mise en sens unique de la rue Boris Vildé a démontré qu'il n'existe pas de contre-indication à la mise en place définitive de ce sens de circulation. Les comptages ont montré que la mise en sens unique n'entraîne pas de nombreux excès de vitesse. La vitesse moyenne est de 33 km/h. En outre, quelques véhicules continuent de circuler en contre-sens, il faut donc veiller à renforcer la signalisation par des panneaux et des marquages au sol.

Vote des riverains et mesures d'accompagnement :

La mise en sens unique de la rue Boris Vildé a été votée à l'unanimité (35 participants), néanmoins les riverains demandent à la ville la sécurisation des circulations sur trois points : l'état de la chaussée, les vitesses de circulation et le renforcement de la signalisation horizontale et verticale. Il est donc prévu à ce titre :

Dans l'immédiat :

- De-résorber les nids-de-poule ;
- Des marquages (flèches blanches) ;
- La pose des panneaux de signalisation (sens unique et sens interdits) ;
- La prise de l'arrêté permanent pour une mise en place du sens unique à compter du 1^{er} avril.

Dans les mois à venir :

- La reprise des marquages des passages piétons et le marquage du double sens cyclable (avec pose de panneaux correspondants) ;
- Le renforcement de la signalisation verticale par panneaux de rappel zone 30 et panneaux d'indication des passages piétons ;
- La réfection des rampants des plateaux traversants en pavés de la partie basse de la rue ;
- La pose de ralentisseurs type « coussin berlinois ».

Ces deux derniers points devront être réalisés lors des prochaines vacances scolaires car ils nécessiteront la fermeture de la rue.

A moyen terme :

- Examiner les reports de circulation sur les rues adjacentes (déplacement du radar pédagogique).
- Faire déposer le giratoire angle Pasteur/Vildé (à prendre en compte dans le cadre d'un projet global de réaménagement de la voie).